



www.gruyerepaysdenhaut.ch

Créer sa prairie fleurie



Quelques conseils pour aménager une prairie fleurie

Petites ou grandes, les prairies fleuries naturelles offrent un habitat précieux à de nombreuses plantes, aux papillons et aux abeilles sauvages. Elles nécessitent également moins d'eau et d'entretien qu'une pelouse traditionnelle.

EMPLACEMENT

- Choisir un endroit ensoleillé et si possible sans engrais ni fumure.

PRÉPARATION DU TERRAIN

- Éliminer l'ancienne végétation en automne sur environ 15 cm.
- À la fin de l'hiver, début avril, un deuxième travail du sol est fait sur maximum 3 cm de profondeur, avec un sarcloir, afin d'éliminer la flore spontanée. Laisser le sol au repos 3-4 semaines avant le semis.

SEMIS

- Semer ses graines début mai, puis tasser le sol. Ne pas recouvrir de terre, ni arroser, ni mettre d'engrais. Le Parc peut fournir des semences locales.
- Ensuite, la patience est de mise ! Une prairie fleurie ne fleurit pour la première fois qu'après un hiver, dans la deuxième année. C'est pourquoi l'année du semis, la prairie n'a pas belle allure. Si un non-initié jette un coup d'œil, il ne voit que des mauvaises herbes... Pas d'inquiétude, c'est normal !

ENTRETIEN

- Environ 8 semaines après le semis, faire une première coupe de nettoyage afin que les rosaces de fleurs sauvages reçoivent à nouveau de la lumière. La matière végétale coupée est ramassée et évacuée. Selon la nature du sol, plusieurs coupes seront nécessaires l'année du semis.
- Les années suivantes, seules deux fauches sont nécessaires, l'une à la mi-juin et l'autre avant l'hiver, fin septembre.

Le Parc se met à disposition pour une visite-conseil et fournit gratuitement les premières semences de votre prairie.

**TOUS
LES DÉTAILS**



Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

Place du Village 6 | 1660 Château-d'Ex
t. +41 (0)26 924 76 93 | info@gruyerepaysdenhaut.ch
www.gruyerepaysdenhaut.ch

Retrouvez le Parc sur les réseaux sociaux



Avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)
ainsi que des cantons de Berne, Fribourg et Vaud